Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 022-200086841-20250627-CS_19_06_2025_1-DE

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU KREIZ BREIZH ARGOAT

SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février à dix heures zéro minute, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat, régulièrement convoqués le vingt-neuf janvier deux mille vingt-cinq se sont réunis à la salle Topaze, esplanade des Justes Parmi Les Nations, de Rostrenen, sous la présidence de Monsieur Alain KERBIRIOU qui procède à l'appel des délégués désignés par les Conseils Municipaux et le Conseil Communautaire de Guingamp Paimpol Agglomération.

PRENOM	NOM	Délégué	ELU(E) DE :	
Annie	BENION	Titulaire	PEUMERIT-QUINTIN	Absente excusée
Pierrick	PUSTOC'H	Suppléant	PEUMERIT-QUINTIN	Absent excusé
Claude	BERNARD	Titulaire	SAINT-YGEAUX	Absent excusé
Baptiste	LE ROUX	Suppléant	SAINT-YGEAUX	Absent excusé
Eric	BERNARD	Titulaire	DUAULT	Absent
Eric	LE ROUX	Suppléant	DUAULT	Absent
Marie-Paule	LE BOURDOULOUS	Titulaire	LOHUEC	Présente
Jean	LE MARREC	Suppléant	LOHUEC	
Yann	BOUTIER	Titulaire	MAEL-PESTIVIEN	Absent
Dominique	HUON	Suppléant	MAEL-PESTIVIEN	Absent
Yoannes	BRATTINGA	Titulaire	MELLIONNEC	Présente
Pierre-Yves	DANIEL	Suppléant	MELLIONNEC	
Daniel	CORNÉE	Titulaire	ROSTRENEN	Présente
Nolwenn	BURLOT	Suppléant	ROSTRENEN	
		Titulaire	KERGRIST-MOELOU	
Denise	DUNCANSON	Suppléant	KERGRIST-MOELOU	Absente
Gérard	TANGUY	Titulaire	TREOGAN	Présent
Laurent	BOURLES	Suppléant	TREOGAN	
Christian	DAVID	Titulaire	SAINT-NICODEME	Absent
Eric	GUYOMARD	Suppléant	SAINT-NICODEME	Absent
Annette	RAIMONDO	Titulaire	SENVEN-LEHART	Présente
Cédric	LE LAY	Suppléant	SENVEN-LEHART	
Véronique	DILLASSER	Titulaire	PLOURAC'H	Absente
Alain	Le Coant	Titulaire	PLOURAC'H	Présent
Emile	DOHOLLOU	Titulaire	PLUSQUELLEC	Absent
Yves	GUILLERM	Suppléant	PLUSQUELLEC	Absente
Georges	GALARDON	Titulaire	SAINTE-TREPHINE	Présent
Richard	LE DREFF	Suppléant	SAINTE-TREPHINE	
Raymond	GÉLÉOC	Titulaire	ROSTRENEN	Présent
David	ROULLEAU	Suppléant	ROSTRENEN	
Thierry	GILLET	Titulaire	TREBRIVAN	Absent excusé

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 022-200086841-20250627-CS_19_06_2025_1-DE

Benoit	DRILLIEN	Suppléant	TREBRIVAN	Absent excusé
Pascal	DELANGUE	Titulaire	PAULE	Présent
Vanessa	TASSET	Suppléant	PAULE	
Rémy	GUILLOU	Titulaire	PLOUISY	Absent
Patrick	LE GUILLOU	Suppléant	CALLAC	Absent
Hubert	HINAULT	Suppléant	PLOUGUERNEVEL	Absent
Cédric	OLIVIER	Suppléant	PLOUGUERNEVEL	Absent
Michel	HUBY	Titulaire	KERPERT	Présent
Jean-Claude	MAHE	Suppléant	KERPERT	
Alain	KERBIRIOU	Titulaire	PLELAUFF	Présent
Christiane	DENIS	Suppléant	PLELAUFF	
Jocelyne	KERFERS	Titulaire	PLEVIN	Présent
Mickaël	TREUSSARD	Suppléant	PLEVIN	Sans pouvoir délibératif
Catherine	BOUDIAF	Titulaire	SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	Présente
		Suppléant	SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	
Jacques	LAMBERT	Titulaire	SAINT-SERVAIS	Présent
Mickael	LE CERF	Suppléant	SAINT-SERVAIS	
Bernadette	LE BOËDEC	Titulaire	PLOUNEVEZ-QUINTIN	Présente
Jean-Pierre	LE GUELLEC	Suppléant	PLOUNEVEZ-QUINTIN	
Rolande	LE BORGNE	Titulaire	MAEL-CARHAIX	Absente
Jean-Pierre	TROQUIER	Suppléant	MAEL-CARHAIX	Absent
Philippe	LE GOUSSE	Titulaire	SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	Absent
Alexandre	PETIT	Suppléant	SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	Présent
Nicolas	LE CAROFF	Titulaire	LE MOUSTOIR	Présent
Christian	LE BARON	Suppléant	LE MOUSTOIR	
Etienne	LE FER	Titulaire	TREFFRIN	Présent
Myriam	MONTALVO	Suppléant	TREFFRIN	
Guy	LE FOLL	Titulaire	MAEL-CARHAIX	Présent
Claude	LE TERTRE	Suppléant	MAEL-CARHAIX	
Sandra	LE NOUVEL	Titulaire	BON-REPOS-SUR-BLAVET	Présente
Corinne	LE BIHAN	Suppléant	BON-REPOS-SUR-BLAVET	
François	LE QUEFFRINEC	Titulaire	CALLAC	Absent
Michel	LE CALVEZ	Suppléant	CALLAC	Présent
Guy	LE YOUDEC	Titulaire	PLOUGUERNEVEL	Présent
Alain	GUEGUEN	Suppléant	PLOUGUERNEVEL	
Pascal	LEYOUR	Titulaire	CARNOET	Absent
Pascal	BANIEL	Suppléant	CARNOET	Absent
Sébastien	L'HERMITE	Titulaire	BON-REPOS-SUR-BLAVET	Absent

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 022-200086841-20250627-CS_19_06_2025_1-DE

Raoul	RIOU	Suppléant	BON-REPOS-SUR-BLAVET	Absent
Gwen	LUCAS	Titulaire	SAINT-CONNAN	Absente
Michel	LE BARS	Suppléant	SAINT-CONNAN	Absent
Yvon	NEUDER	Titulaire	LOCARN	Présent
Patrick	LE CORRE	Suppléant	LOCARN	
Cécile	NICOLAS	Titulaire	PLOUNEVEZ-QUINTIN	Absent
Jacqueline	GODET	Suppléant	PLOUNEVEZ-QUINTIN	Présente
Yvon	PARCHEMINER	Titulaire	CALANHEL	Absent
Nathalie	BOURDONNEC	Suppléant	CALANHEL	Absent
Geneviève	PINTO	Titulaire	LESCOUET-GOUAREC	Présente
Marie-José	NOZAHIC	Suppléant	LESCOUET-GOUAREC	
Bruno	RAOULT	Titulaire	LANRIVAIN	Présent
Zofia	PINSON	Suppléant	LANRIVAIN	
Daniel	REAU	Titulaire	GOUAREC	Présent
Xavier	CERTAIN	Suppléant	GOUAREC	
Guillaume	ROBIC	Titulaire	ROSTRENEN	Présent
Thomas	DUPONT	Suppléant	ROSTRENEN	
Jean-Yves	ROLLAND	Titulaire	CALLAC	Présent
Christelle	LE BON	Suppléant	CALLAC	
Liliane	ROPARS	Titulaire	ROSTRENEN	Absente
Christophe	JAGU	Suppléant	ROSTRENEN	Absent
Maryline	SALMON	Titulaire	CANIHUEL	Présente
Nathalie	TROEL	Suppléant	CANIHUEL	
Daniel	LE MOIGNE	Titulaire	PLUSSULIEN	Absent
Xavier	GOUBIN	Suppléant	PLUSSULIEN	Absent
Pierre-Yves	MAHE	Titulaire	GLOMEL	Absent excusé
Alain	JOUAN	Suppléant	GLOMEL	Présent
Jean-Claude	TOUPIN	Titulaire	BULAT-PESTIVIEN	Absent excusé
Pascal	THORAVAL	Suppléant	BULAT-PESTIVIEN	Absent
Jean-Christophe	LE DANTEC	Titulaire	GLOMEL	Absent
Christine	ROBIC	Suppléant	GLOMEL	Absente
Jacques	TROËL	Titulaire	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	Absent excusé
Maxime	LE LEPVRIER	Suppléant	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	Absent
Catherine	ROUXEL	Titulaire	TREMARGAT	Présente
Audrey	COUTE	Suppléant	TREMARGAT	

Pouvoirs : néant

Assistaient également : Louise BUHÉ, Thomas PARIS et Nathalie POCHIC (SMAEP KBA) et Mickaël TREUSSARD, délégué suppléant de PLEVIN

Madame Geneviève PINTO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 022-200086841-20250627-CS_19_06_2025_1-DE

Délégués en exercice : 52
Présents : 32
Votants : 32
Quorum à atteindre : 27 présents.
Le quorum est atteint.

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE COMITE

Lors du Bureau du 22 janvier 2025, Monsieur le Président a été autorisé à signer :

- Un marché pour la réhabilitation des 3 réservoirs de St-Delon, pour un montant de 552 107.00 €HT (662 5280.40 € TTC) avec l'entreprise ETANDEX,
- Un marché pour la réhabilitation des réservoirs de Beffou pour un montant de 241 262.00 €HT (289514.40 €TTC),
- Une convention pour la vente d'eau à la commune de Motreff,
- Une convention d'échanges de données avec la SDAEP 22 et Aquasys,
- La charte Natura 2000 pour le site du PPC d'Ar Poulloudu.

Les membres présents ont pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 ainsi que de la mise en place d'un groupe de travail sur l'évolution des conditions de dégrèvements hors-loi WARSMANN.

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE COMITE SYNDICAL

Depuis le Comité Syndical du 28 novembre 2024, Monsieur le Président a signé :

- Un devis de 1827.00 € HT (2192.40 € TTC) avec l'entreprise AG Coordination pour la coordination SPS concernant la réhabilitation des réservoirs de Beffou,
- Un devis de 4 328.73 € HT (5 194.48 € TTC) avec l'entreprise de menuiserie générale Jean-Yves FALHER pour la réhabilitation du plafond du réservoir d'eau potable de Mellionnec.
- Un devis de 5 208.00 € HT (6 076.00 € TTC) pour une mission de contrôleur technique avec Qualiconsult et 3 087.00 € HT (3 704.00 € TTC) pour une mission de coordination sécurité protection de santé avec l'entreprise AG Coordination pour la réhabilitation des 3 réservoirs de St-Gelven,
- 2 devis avec la SAUR de 6 266.00 € HT (7 519.00 € TTC) pour l'installation d'un débitmètre rue Emile Bouétard à Plouguernével et de 27 359.00 € (32 831.00 € TTC) pour des travaux de terrassement pour le renouvellement des stabilisateurs de pression à Mellionnec.
- Un devis de 291.24 € HT (297.36 € TTC) pour le renouvellement 2025 de l'abonnement au Télégramme,
- Un devis de 160.50 € HT (200.00 € TTC) pour le renouvellement 2025 de l'abonnement au Ouest France.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président informe qu'un point est ajouté à l'ordre du jour. Le point n°2 de l'ordre du jour sera le retrait de la délibération BS 28-11-2024-6 « Autorisation de liquidation des dépenses d'Investissement avant le vote du BP 2025 »

1. **Approbation du procès-verbal du Comité du 28 novembre 2024,**
2. **Retrait de la délibération BS 28-11-2024-6**
3. **Compte Financier Unique 2024**
4. **Affectation des résultats 2024**

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 022-200086841-20250627-CS_19_06_2025_1-DE

5. **Budget Primitif 2025**
6. **Election au Bureau Syndical**
7. **Election représentant au SMKU**
8. **Chèque eau**
9. **Pass'Eau**
10. **Questions diverses**

1- VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2024

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024 à l'approbation des membres du Comité Syndical.

Par Mail, Guillaume ROBIC propose une modification de ces interventions pour précision, ainsi les phrases (page 13) :

1. *« Guillaume ROBIC, Maire de Rostrenen, indique que le principe de convergence est bien venu pour une répartition de l'effort collectif. Actuellement, il est demandé la fin de la dégressivité mais la progressivité est la prochaine étape. Il est plus favorable au scenario n°1 qui permet un effort collectif en 2 ans.*
   Le secteur agroalimentaire est quant à lui preneur d'un accompagnement technique et financier pour réaliser des économies d'eau. » (PV du Comité Syndical du 28/11/2024)

sont proposés à la modification pour :

« Guillaume ROBIC, Maire de Rostrenen, indique qu'il est favorable à la fois à la progressivité de la convergence des tarifs (scénario 1 pour Rostrenen, en deux ans) et à la fin de la dégressivité des prix des gros volumes pour une répartition de l'effort collectif (scénario 2). Actuellement, il est demandé la fin de la dégressivité mais la progressivité est la prochaine étape.
Le secteur agroalimentaire est quant à lui preneur d'un accompagnement technique et financier pour réaliser des économies d'eau. » (Proposition),

2. *« Guillaume ROBIC intervient, en rappelant qu'il est nécessaire d'écouter les revendications du monde agricole, mais que le prix de l'eau n'est pas le cœur du problème, ni la solution à ces revendications. Il convient de changer le modèle agricole actuel et d'y travailler ensemble. »*

sont proposées à la modification pour :

« Guillaume ROBIC intervient, en rappelant qu'il est nécessaire de prendre en compte les problématiques du monde agricole, mais que le prix de l'eau n'est pas le cœur du problème, ni la solution à ces revendications sur les revenus. Il convient de changer le modèle agricole actuel et d'y travailler ensemble. ». (Proposition)

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal, avant son adoption définitive.

Les membres ayant pris part au débat, lors de la séance précédente ont refait part de leur avis sur les enjeux agricoles du territoire et de la tarification de l'eau potable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :
- **Approuve le procès-verbal de la séance du jeudi 28 novembre 2024 et les modifications indiquées.**

2- RETRAIT DE LA DELIBERATION 28-11-2024-6

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L 240-1 et suivants,

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 022-200086841-20250627-CS_19_06_2025_1-DE

Vu la délibération BS 28-11-2024-6 autorisation de liquidation des dépenses d'Investissement avant le vote du BP 2025,
Vu les remarques des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité en date du 09 décembre 2024 et du 11 février 2025 qui exposent l'erreur de calcul budgétaire sur le montant des crédits ouverts autorisant la liquidation de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025,

Monsieur le Président informe que le Trésor Public a été informé le jour même de ce refus du contrôle de légalité (9 décembre 2024) et que les seules consommations de crédits d'investissement effectuées, en ce début d'année 2025, sont celles des Restes à réaliser 2024.
Monsieur le Président propose à l'assemblée de retirer la délibération N°28-11-2024-6 et reprécise que les crédits indiqués non pas été utilisés.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré l'unanimité,
- **Décide de retirer la délibération BS 28-11-2024-6**

3- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Monsieur le Président rappelle que le CFU, en attente de validation par cette délibération a été transmis aux membres du Comité Syndical, et présente les résultats de la section d'investissement et de la section d'exploitation (fonctionnement) pour l'exercice 2024,

BP	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
Autorisation budgétaire totale	4 277 745.07	2 972 707.00
Recettes réalisées	3 660 012.60	2 789 726.50
Dépenses réalisées	2 631 474.56	2 446 539.95
Résultats	**1 028 538.04**	**343 186.55**
RESTE A REALISER 2024		
Recettes		159 677.88
Dépenses		1 423 652.65
Total		**-1 263 974.77**

Il conclut que le SMAEP KBA a un besoin de financement de 235 436.73 déduction faite du résultat de l'exercice 2024 sur le montant total des restes à réaliser (- 1 263 974.77 + 1 028 538.04 = - 235 436.73)

A la vue du montant des Restes à Réaliser 2024 et du besoin de financement présenté, Monsieur Georges GALLARDON, Maire de Sainte-Tréphine, a questionné la santé financière du syndicat.
Monsieur le Président rappelle que les Restes à réaliser 2024 sont des dépenses d'opérations validées en Comité ou Bureau Syndical. Le besoin de financement et le besoin de trésorerie ne sont pas à confondre. Le syndicat a une trésorerie ne nécessitant pas le recours à une ligne de trésorerie.
Monsieur ROBIC, Maire de Rostrenen, explique que le besoin de financement de 235 436.73 est plus un « reste à financer ».
Monsieur le Président propose que cette expression « reste à financer » soit utilisée par la suite. Il est proposé de faire une présentation de l'affectation des résultats, délibération suivante, pour éclaircir ce qu'est le besoin de financement.

À la suite de ces explications, Monsieur le Président laisse la présidence de la séance à Monsieur Jean-Yves ROLLAND, 1er Vice-Président et soumet au vote le Compte Financier Unique 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 022-200086841-20250627-CS_19_06_2025_1-DE

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable Kreiz Breizh Argoat ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,
Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote,
- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4- AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Principal 2025

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2024, Monsieur le Président présente la proposition d'affectation des résultats pour inscription au Budget Principal 2025.

Résultat de la section d'exploitation à affecter	343 186.55
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement = R 001	1 028 538.04
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-1 263 974.77
Besoin de financement = e + f	235 436.73
AFFECTATION (chap.10) =	343 186.55
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs	14 073.37
2) Affectation en réserves R1068 en investissement	329 113.18
3) Report en exploitation R 002	0.00

Monsieur le Président rappelle le solde des restes à réaliser, 1 263 974.77 €. Le résultat d'investissement est constaté à 1 028 538.04 €. Le SMAEP KBA a donc un besoin de financement de 235 436.73 € dont il doit procéder, au minimum, au recouvrement au Budget principal 2025.
De plus, les principes du plan comptable M49 font que les remboursements d'assurance encaissés, sur l'exercice 2024, représentent une plus-value pour 14 073.37 €. Les frais occasionnés pour des réparations ou un remplacement ont été des dépenses d'investissement.

Monsieur le Président propose que les 329 113.18 € restant du résultat de la section d'exploitation soient affectés à la section d'investissement par le compte 1068.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 022-200086841-20250627-CS_19_06_2025_1-DE

Après en avoir débattu et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical, VALIDE la proposition d'affectation des résultats comme proposé soit 14 073.73 au compte 1064 et 329 113.18 € au compte 1068 en recette d'investissement pour le Budget Primitif 2025, soit un total de 343 186.55 € au chapitre 10.

5- BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Président a procédé à la lecture détaillée du projet de budget primitif 2025, en M49 développée, conformément à l'instruction budgétaire et comptable applicable au Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat.

Il est rappelé l'affectation des résultats 2024 :

Restes à réaliser 2024

	Dépenses	Recettes
Restes à réaliser en section d'investissement	1 423 652.65 €	159 677.88 €
Solde	**- 1 263 974.77 €**	

Affectation des résultats du CFU 2024 au BP 2025 :

10- Dotations, fonds divers et réserves	**343 186.55 €**
1064 – Réserves réglementées	14 073.37 €
1068 – Autres réserves	329 113.18 €

Budget primitif 2025 :

- Pour l'exploitation :

EXPLOITATION DEPENSES	Dépenses
002- Résultats d'exploitations reportées	0.00 €
011- charges à caractère général	923 116.00 €
012- charges de personnel et assimilés	177 080.00 €
022- Dépenses imprévues	0.00 €
023- Virement à la section d'investissement	643 393.00 €
042- Opérations d'ordre de transfert entre section	1 100 815.00 €
65- Autres charges de gestion courante	42 110.00 €
66- Charges financières	48 200.00 €
67- Charges exceptionnelles	3 400.00 €
68- Dotations aux amortissements et aux provisions	7 000.00 €
TOTAL	**2 945 414.00 €**

EXPLOITATION RECETTES	Recettes
013- Atténuations de charges	2 000.00 €
042- Opérations d'ordre de transfert entre section	199 244.00 €
70- Ventes de produits fabriqués	2 715 000.00 €
75- Autres produits de gestion courantes	12 550.00 €
77- Produits exceptionnels	14 100.00 €
78- Reprises sur amortissement et provisions	2 500.00 €
TOTAL	**2 945 414.00 €**

- Pour l'investissement :

INVESTISSEMENT RECETTES	Recettes
001- Solde d'exécution reporté	1 028 534.04 €

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 022-200086841-20250627-CS_19_06_2025_1-DE

021- Virement de la section d'exploitation	643 393.00 €
041- Opérations d'ordre interne à la section	41 737.16 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre section	1 100 815.00 €
10- Dotations, fonds divers et réserves	343 186.55 €
13- Subventions d'investissement reçues	509 846.54 €
16- Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
23- Immobilisation en cours	0.00 €
TOTAL	**3 667 516.29 €**

INVESTISSEMENT DEPENSES	Dépenses
001- Solde d'exécution reporté	0.00 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre section	199 244.00 €
041- Opérations d'ordre interne à la section	41 737.16 €
16- Emprunts et dettes assimilés	197 580.00 €
20- Immobilisations incorporelles	194 758.20 €
21- Immobilisations corporelles	194 096.00 €
23- Immobilisations en cours	2 840 100.93 €
TOTAL	**3 667 516.29 €**

Madame BUHE Louise, responsable des services, à l'invitation de Monsieur le Président prend la parole pour présenter le tableau ci-dessous et faire un bilan des opérations finies, en cours sur ce changement d'année et les nouvelles prévues en 2025.

	Opérations terminées en 2024	Opérations sur 2024-2025	Nouvelles opérations 2025
TRAVAUX	➢ L'optimisation de la production d'eau potable à Ar Poulloudu et St-Symphorien, ➢ Poste de chloration à Glomel, ➢ Travaux de renouvellement CVM 2023 secteur SAUR, ➢ Travaux de sécurisation des ouvrages secteur Argoat, ➢ Maîtrise d'œuvre de l'extension du lotissement à Le Moustoir, ➢ Renouvellement du réseau à Tressaint,	➢ Travaux RN164, ➢ Marché à bon de commandes, ➢ Réhabilitation de la filière filtration charbon de Paule et Plévin, ➢ Travaux d'optimisation de Mezouet, ➢ Réhabilitation de 3 stations AEP, ➢ Modification de la filière filtre à charbon à Lestremenal, ➢ Travaux de renouvellement contre le CVM sur l'Argoat, ➢ Réhabilitation du réservoir de Beffou, ➢ La réparation des barrières à la suite de la tempête Ciaran,	➢ Réhabilitation de 3 stations à St-Delon, ➢ Le renouvellement des regards secteur St-Maudez, ➢ La clôture des infrastructures à Gouarec, ➢ L'étanchéité de Mezouet, ➢ Divers travaux 2025, ➢ Dévoiement de conduites carrière Baudry
ETUDES		➢ Révision des périmètres de protection Paule et Plévin ➢ Optimisation de la production à Les Landes de Callac, ➢ Schéma directeur, ➢ Révision PPC Nivervian ; St-Maudez (2), ➢ La réhabilitation des réservoirs de Calanhel et Beffou,	➢ La réhabilitation de la station de Coadernault,
PPC			➢ Révision des PPC De Paule et Plévin (2)

Madame BUHE Louise, présente ensuite les travaux programmés en 2025 dans le cadre du marché à bons de commande.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 022-200086841-20250627-CS_19_06_2025_1-DE

BC	Commune	Nom	Nature	Type	Descriptif	Délégataire	Entreprise Moe	Entreprise attributaire	Montant (€ HT)
MBC	Rostrenen	Rue René Rolland	Canalisations	Renouvellement	435 ml	SAUR	IRH		95 331,70 €
MBC	Glomel	Dévoiement Kersaisy Imerys	Canalisations	Renouvellement		SAUR	Moe interne	LE DU	
MBC	Treffrin	Aménagement bourg	Canalisations	Renouvellement		SAUR	IRH		1ère estimation : 180 000 à 190 000 €
MBC	SNDP	Rue Renan + rue Brizeux	Canalisations	Renouvellement	360 ml	SAUR	IRH	CISE TP	
MBC	Plouguernével	Rue lotissement Park Toul	Canalisations	Renouvellement	240 ml	SAUR	IRH	CISE TP	
MBC	Rostrenen	Rue Rivoal + Charles callac - début 2026	Canalisations	Renouvellement	600 ml	SAUR	IRH	CISE TP	
MBC	Plounévez-Quintin	Créfurien (+ stab)	Canalisations	Renouvellement	600 ml	SAUR	Moe interne		
MBC	Maël-Carhaix	Rue Pont Put (si assainissement mairie)	Canalisations	Renouvellement		SAUR	IRH		
MBC	Lohuec	D28-Traou Enez	Canalisations	Renouvellement	1 000 ml	VEOLIA	Moe interne	LE DU	
MBC	Calanhel	Pempoul à D54	Canalisations	Renouvellement	1 950 ml	VEOLIA	IRH	LE DU	

Le Comité syndical, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité,
Approuve le budget primitif 2025 tel que présenté.

Budget Prévisionnel 2025	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	2 945 414.00 €	3 667 516.29 €
DEPENSES	2 945 414.00 €	3 667 516.29 €

6- ELECTION AU BUREAU SYNDICAL

Monsieur le Président expose qu'un siège de représentant titulaire, à la suite de la démission de Monsieur Gilles THOMAS, en tant que Maire de PLUSSULIEN et un siège de représentant suppléant, non pourvu à la dernière élection, au sein du Bureau Syndical sont vacants.

Monsieur le Président rappelle que les candidats ayant reçus la majorité des voix, des membres présents, plus une sont élus au premier tour. En cas d'égalité de suffrage, un second et un troisième tour pourra être organisé. En cas d'égalité des suffrages au dernier tour, le candidat le plus âgé sera élu.

Monsieur le Président appelle aux candidatures.
Une candidature de liste est proposée.

La liste candidate se compose ainsi : Monsieur Alexandre PETIT, en remplacement de Monsieur Gilles THOMAS et Monsieur Yoannes BRATTINGA, au siège de suppléant vacant de Monsieur Michel HUBY.

Il est proposé de procéder à un vote de liste à main-levé. Les membres de l'assemblée ont approuvé cette modalité de vote à l'unanimité.

L'ensemble des membres présents votent à l'unanimité pour les deux candidats de cette liste.

Les membres du Comité Syndical présent votant prennent acte des résultats de ces élections :
Monsieur PETIT Alexandre est donc élu membre titulaire du Bureau Syndical,
Monsieur BRATTINGA Yoannes est élu membre suppléant.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 022-200086841-20250627-CS_19_06_2025_1-DE

7- ELECTION REPRESENTANT AU SMKU

Monsieur le Président informe l'assemblé que Monsieur REAU Daniel, représentant de la commune de GOUAREC, a fait part de sa volonté de démissionner de son mandat de représentant du SMAEP KBA au SMKU et que les sièges occupés par Monsieur Alain CUPCIC, Gilles THOMAS et Thierry DAHIREL sont aussi vacants à la suite de leurs démissions en tant que maire de KERGRIST-MOELOU, PLUSSULIEN et TREOGAN.

Trois postes de représentants titulaires (siège 10, 11 et 15) et un poste suppléant (siège n°18) du SMAEPKBA au SMKU sont donc vacants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
1 - Alain KERBIRIOU	1 - Christiane DENIS
2 - Guy LE FOLL	2 - Nicolas LE CAROFF
3 - Guy LE YOUDEC	3 - Liliane ROPARS
4 - Bernadette LE BOËDEC	4 - Jean-Pierre LE GUELLEC
5 – Catherine BOUDIAFF	5 – Alexandre PETIT
6 - Emile DOHOLLOU	6 – Joannes BRATTINGA
7 - Jocelyne KERFERS	7 - Etienne LE FER
8 - Annie BENION	8 - Catherine ROUXEL
9 - Guillaume ROBIC	9 - Christophe JAGU
10 -	10 - Xavier CERTAIN
11 -	11 - Cécile NICOLAS
12 - Geneviève PINTO	12 - Claude BERNARD
13 - Bruno RAOULT	13 - Michel HUBY
14 - Jacques TROËL	14 - Michel LE BARS
15 -	15 - Raymond GÉLÉOC
16 - Yann BOUTIER	16 - François LE QUEFFRINEC
17 - Yvon NEUDER	17 - Jean-Claude TOUPIN
18 - Georges GALLARDON	18 -
19 - Sandra LE NOUVEL	19 - Corinne LE BIHAN

Monsieur le Président rappelle que les candidats ayant reçus la majorité des voix, des membres présents, plus une sont élus au premier tour. En cas d'égalité de suffrage, un second et un troisième tour pourra être organisé. En cas d'égalité des suffrages au dernier tour, le candidat le plus âgé sera élu.

Monsieur le Président appelle les membres intéressés à faire part de leur candidature.

Une candidature de liste se présente :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
5 - Inchangé	5 - Non pourvu
6 - Inchangé	6 - Michel LE CALVEZ
10 - Alexandre PETIT	10 - Inchangé
11 - Yoannes BRATTINGA	11 - Inchangé
15 - Raymond GELEOC	15 - Non pourvu
18 - Inchangé	18 - Annette RAIMONDO

Il est proposé par une majorité des élus de procéder à un vote de liste à mainlevée. Les membres de l'assemblée ont approuvé cette modalité de vote à l'unanimité.

L'ensemble des candidats de la liste présentés récoltent l'unanimité des voix. La liste présentée est donc élue à l'unanimité comme exposé ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 022-200086841-20250627-CS_19_06_2025_1-DE

Les membres du Comité Syndical présent votant prennent acte des résultats de ces élections :

Titulaire siège 10 : Alexandre PETIT,
Titulaire siège 11 : Yoannes BRATTINGA,
Titulaire siège 15 : Raymond GELEOC,
Suppléant siège 6 : Michel LE CALVEZ,
Suppléant siège 18 : Annette RAIMONDO,
comme représentants du SMAEPKBA au SMKU.
Les sièges suppléants n°5 et n°15 restent vacants.

Délégués titulaires	Délégués suppléants
1 - Alain KERBIRIOU	1 - Christiane DENIS
2 - Guy LE FOLL	2 - Nicolas LE CAROFF
3 - Guy LE YOUDEC	3 - Liliane ROPARS
4 - Bernadette LE BOËDEC	4 - Jean-Pierre LE GUELLEC
5 - Catherine BOUDIAFF	5 -
6 - Emile DOHOLLOU	6 - Michel LE CALVEZ
7 - Jocelyne KERFERS	7 - Etienne LE FER
8 - Annie BENION	8 - Catherine ROUXEL
9 - Guillaume ROBIC	9 - Christophe JAGU
10 - Alexandre PETIT	10 - Xavier CERTAIN
11 - Yoannes BRATTINGA	11 - Cécile NICOLAS
12 - Geneviève PINTO	12 - Claude BERNARD
13 - Bruno RAOULT	13 - Michel HUBY
14 - Jacques TROËL	14 - Michel LE BARS
15 - Raymond GELEOC	15 -
16 - Yann BOUTIER	16 - François LE QUEFFRINEC
17 - Yvon NEUDER	17 - Jean-Claude TOUPIN
18 - Georges GALLARDON	18 - Annette RAIMONDO
19 - Sandra LE NOUVEL	19 - Corinne LE BIHAN

8- CHEQUE EAU

Monsieur le Président expose que l'aide « CHÈQUE EAU » est inscrite dans le contrat de délégation de service public pour les communes du secteur Argoat pour un montant de 2 000 €/an.

Monsieur le Président rappelle que les charges d'énergie constituent une lourde part des dépenses, que cette initiative de la VÉOLIA et du SMAEP Kreiz Breizh Argoat a pour objectif de soutenir les foyers aux ressources les plus modestes autant des familles que des personnes en situation économique difficile courante ou exceptionnelle.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de statuer sur les mêmes critères que pour le Pass'Eau, mesure active sur le secteur Centre Bretagne/Pélem, depuis la délibération de mars 2024.
Les critères d'attributions proposées sont :

- Identification des bénéficiaires par les CCAS et/ou les Mairies,
- Résidence principale sur une commune bénéficiaire,
- Exclusion des entreprises, exception est faite aux exploitants agricoles dont les compteurs peuvent être à usage personnel et professionnel,
- Abonnement à VÉOLIA d'au moins 1 an,
- Quotient familial devra être inférieur à 700 €. Ce critère sera revu tous les 2 ans.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 022-200086841-20250627-CS_19_06_2025_1-DE

Il est proposé d'attribuer cette aide une fois tous les 3 ans pour 50€. Il est rappelé que cette aide ne se substitue pas au dégrèvement possible lors de fuite.

Le demandeur devra indiquer son quotient familial.

Le SMAEP KBA réceptionnera les dossiers jusqu'au 15 septembre pour un traitement par VÉOLIA jusqu'au 15 novembre de l'année en cours.

Monsieur Jean-Yves ROLLAND, 1er Vice-Président, souhaite connaître combien de demandes de « Pass'Eau », aide sociale financière identique sur le secteur Centre Bretagne/Pélem.
Madame Louise BUHE, responsable des services, répond qu'aucune demande n'a été reçue en 2024 pour ce dispositif malgré les relances effectuées auprès des communes.

Monsieur Georges GALLARDON, Maire de Sainte-Tréphine, souligne que les délégataires, SAUR comme Veolia, connaissent les personnes en difficulté de paiements, si comme il fait pour l'électricité, des listes sont communiquées.
Monsieur le Président répond que ces informations sont connues du syndicat. Il rappelle que les communes n'ont transféré au SMAEP KBA que la compétence eau potable ainsi il n'est pas juridiquement légal d'utiliser ces informations pour l'attribution de ce dispositif.

Différents élus exposent que le repérage des personnes potentiellement bénéficiaires n'est pas simple. De plus, dans un premier temps, honorer la facture d'eau n'est pas la difficulté principale ou première à résoudre. Il est évoqué que d'autres aides départementales de soutien existent, si des situations sont récupérées.

Mme Rouxel indique que l'aide pourrait être attribuée tous les ans.

Après en avoir débattu, les membres du Comité Syndical retiennent à l'unanimité moins l'abstention de Madame ROUXEL Catherine, les critères d'attribution du « CHÈQUE EAU » pour vote au Comité Syndical soient :

- **Identification des bénéficiaires par les CCAS et/ou les Mairies,**
- **Résidence principale sur une commune bénéficiaire,**
- **Exclusion des entreprises, exception est faite aux exploitants agricoles dont les compteurs peuvent être à usage personnel et professionnel,**
- **Abonnement à VÉOLIA d'au moins 1 an,**
- **Quotient familial devra être inférieur à 700€. Ce critère sera revu tous les 2 ans.**
- **Versement de 50€ possible tous les 3 ans,**
- **Réception des demandes par le SMAEP KBA le 15 septembre et traitement par VÉOLIA pour le 15 novembre de l'année en cours.**

Afin d'informer les différents acteurs sociaux de cette démarche, les communes de l'Argoat, pour le Chèqu'Eau et les communes de Centre-Bretagne-Pélem, pour le Pass'Eau, recevront une information sur ces dispositifs.

9- PASS'EAU

Monsieur le Président rappelle que par sa délibération du 24 mars 2024, les résidents en difficulté pour honorer leur facture, sur le secteur Centre Bretagne/Pélem, peuvent bénéficier de l'aide sociale Pass'Eau.
Les critères d'attribution sont les mêmes que repris dans la délibération précédente.

Cependant, pour se conformer à la législation en lien avec le RGPD (Règlement Général de Protection des Données), il est nécessaire de modifier :

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 022-200086841-20250627-CS_19_06_2025_1-DE

« Les dossiers devront être constitués du document de la CAF ou MSA indiquant le quotient familial et de la dernière facture. » extraite de la délibération CS12-03-24 Critères d'attribution Pass'Eau.

par

« Le demandeur devra indiquer son quotient familial et fournir sa dernière facture. »

Après en avoir débattu et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical valide la modification de la délibération du 12-03-2024 pour l'attribution de l'aide sociale Pass'eau sur le secteur Centre Bretagne/Pélem.

10- QUESTIONS DIVERSES

Madame BOUDIAF Catherine, Maire de Saint-Nicolas-du-Pélem, évoque les différents actes de délinquance ayant eut lieu sur sa commune et dont le syndicat a été victime. Une plainte a été déposé à la gendarmerie au nom des trois collectivités la commune, l'intercommunalité et le syndicat.

Monsieur le Président constate aucune autre question diverse, il déclare donc la séance close et remercie l'ensemble des membres présents.

La secrétaire de séance,
Geneviève PINTO

Le Président,
Alain KERBIRIOU

SMAEP DU KREIZ BREIZH ARGOAT
2 rue Gustave Launay
22810 ST NICOLAS DU PELEM
Tél. : 02 96 36 38 09